

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LE PORT

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

BUDGET PRINCIPAL



NOTE DE SYNTHESE DETAILLEE

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le 08/10/2020



ID : 974-219740073-20201006-DL_2020_096_1-DE

SOMMAIRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – PRESENTATION	4
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	7
LES RECETTES	7
<i>Le chapitre 013 : Atténuations de charges.....</i>	<i>7</i>
<i>Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses.....</i>	<i>7</i>
<i>Le chapitre 73 : Impôts et taxes</i>	<i>8</i>
<i>Le chapitre 74 : Dotations et participations</i>	<i>10</i>
<i>Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.....</i>	<i>12</i>
<i>Le chapitre 76 : Produits financiers</i>	<i>12</i>
<i>Le chapitre 77 : Produits exceptionnels.....</i>	<i>12</i>
<i>Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté.....</i>	<i>12</i>
LES DEPENSES	13
<i>Le chapitre 011 : Charges à caractère général</i>	<i>14</i>
<i>Le chapitre 012 : Charges de personnel</i>	<i>14</i>
<i>Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....</i>	<i>14</i>
<i>Le chapitre 66 : Charges financières.....</i>	<i>15</i>
<i>Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles</i>	<i>15</i>
<i>Le chapitre 68 : Dotations aux provisions</i>	<i>15</i>
<i>Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.....</i>	<i>15</i>
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	16
LES RECETTES	16
<i>Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.....</i>	<i>16</i>
<i>Le chapitre 13 : Subventions d'investissement</i>	<i>17</i>
<i>Les produits de cession (chapitre 024)</i>	<i>17</i>
<i>Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.....</i>	<i>17</i>
LES DEPENSES	18
<i>Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement.....</i>	<i>18</i>
<i>Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.....</i>	<i>19</i>
<i>Le chapitre 13 : Subventions d'investissement</i>	<i>19</i>
<i>Le chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté.....</i>	<i>19</i>
LES ECRITURES D'ORDRE	20
<i>Les amortissements</i>	<i>20</i>
<i>Les subventions transférées.....</i>	<i>20</i>
<i>Les opérations patrimoniales (chapitre 041).....</i>	<i>20</i>
ANNEXES.....	21
ANNEXE 1 : Programme d'investissements	21
ANNEXE 2 : Les AP/CP	24

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – PRESENTATION

La présente note a pour objectif de présenter le **budget supplémentaire (BS) du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020**. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...)
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

Présentation

■ Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :

- une section d'investissement (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, etc.) ;
- une section de fonctionnement (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, dépenses d'entretien du patrimoine, etc.).

■ Les dépenses et les recettes sont prévues :

- dans des chapitres et articles qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...)

- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité,

En qualité d'ordonnateur, engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le **mandat** est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des **titres de recettes** sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable public, agent du Trésor Public,

En qualité de comptable de la Commune, contrôle et paye la dépense et est en charge du recouvrement des recettes.

Les modifications budgétaires

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative (DM) qui permet :

- d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors que le montant de l'ensemble des dotations de l'Etat n'était pas encore connu ;
- d'intégrer les restes à réaliser et les résultats du compte administratif de l'exercice précédent au budget en cours ;
- de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Entre le vote du Budget Primitif (BP) et l'adoption du BS, il peut exister d'autres décisions modificatives. De même, après le vote du BS, des décisions modificatives peuvent encore être adoptées jusqu'au 31 décembre, en ce qui concerne l'investissement et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, en ce qui concerne le fonctionnement.

Cette note de synthèse aborde le budget supplémentaire de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses. Le budget est voté par chapitre. Le document complet est consultable aux horaires de bureau à la direction des finances.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

RECETTES	BP	BS	BUDGET APRES BS
013 – Atténuations de charges	190 000,00	- 17 899,53	172 100,47
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 515 109,00	- 100 000,00	1 415 109,00
73 – Impôts et taxes	49 435 851,00	- 85 000,00	49 350 851,00
74 – Dotations et participations	8 817 607,00	610 000,00	9 427 607,00
75 – Autres produits de gestion courante	1 428 901,00	95 000,00	1 523 901,00
76 – Produits financiers	54 532,00	-	54 532,00
77 – Produits exceptionnels	50 000,00	-	50 000,00
Total opérations réelles	61 492 000,00	502 100,47	61 994 100,47
042 – Transferts entre sections	140 000,00	-	140 000,00
Total opérations d'ordre	140 000,00	-	140 000,00
Total recettes de l'exercice	61 632 000,00	502 100,47	62 134 100,47
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-	18 377 899,53	18 377 899,53
Total recettes	61 632 000,00	18 880 000,00	80 512 000,00

☒ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Les recettes de ce chapitre comprennent les indemnités journalières versées par la C.G.S.S. et la SLI au titre des arrêts de maladie ainsi que diverses régularisations liées à la gestion de la masse salariale (cotisations aux organismes sociaux, trop-versés divers).

☒ Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend principalement les recettes issues de la restauration municipale (restauration scolaire et prestations alimentaires), les frais de gestion des budgets annexes et de la Caisse des Ecoles ainsi que les ventes d'eau à Edena.

On compte également des redevances d'occupation, les produits des concessions de cimetières et les produits des régies de recettes.

	BP	BS	Total budget
Restauration scolaire	800 000	- 128 545	671 455
Ventes d'eau à Edena	250 000	-	250 000
Redevances d'occupation du domaine public	234 095	- 48 492	185 603
Prestations alimentaires	144 004	1 087	145 091
Frais de gestion des budgets annexes, du SIAPP et de la Caisse des écoles	42 999	67 320	110 319
Concessions de cimetières	28 000	-	28 000
Activités des régies piscine, médiathèque, pépinière	16 003	- 3 000	13 003
Autres produits	8	11 631	11 639
Total	1 515 109	- 100 000	1 415 109

Les ajustements au BS 2020 sont principalement liés à la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid19. D'une part, la modification prend en compte la baisse des redevances de restauration qui découle de la fermeture des écoles et de la restauration scolaire. D'autre part, la Municipalité a pris des mesures exceptionnelles d'accompagnement du secteur économique en adoptant :

- une mesure d'abattement de 50% sur la taxe locale sur la publicité extérieure (délibération 2020-029 du 02/06/20),
- une mesure d'exonération de 6 mois de la redevance d'occupation du domaine public, pour les occupants pérennes du territoire (délibération 2020-028).

Une régularisation est également effectuée, portant sur les frais de gestion du budget annexe de l'eau pour 2019. En effet, en 2019, le montant enregistré a été pris en compte au budget annexe mais pas au budget principal, en raison d'un problème technique lors de la transmission du flux dématérialisé. L'inscription effectuée au budget supplémentaire enregistre la régularisation effectuée sur 2020, conformément aux orientations du comptable public.

Les autres produits concernent essentiellement le versement du fond de coopération décentralisée au titre de 2019, versée par RUNEO au titre de la délégation de service public sur le service de l'eau.

☒ Le chapitre 73 : Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont essentiellement constituées par les contributions directes, l'octroi de mer et l'attribution de compensation versée par le TCO. Les autres postes concernent le fonds d'intervention pour les routes et le transport (FIRT) et les taxes diverses (taxe sur les mutations, sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure).

Objet	BP	BS	Total budget
Contributions directes	21 365 851	188 770	21 554 621
Octroi de mer	14 250 000	- 290 247	13 959 753
Attribution de compensation du TCO	11 600 000	36 847	11 636 847
Taxe sur les carburants (FIRT)	1 350 000	47 784	1 397 784
Taxe sur l'électricité (TCFE)	530 000	-	530 000
Droits d'enregistrements	180 000	1 846	181 846
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	130 000	- 70 000	60 000
Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	30 000	-	30 000
Total	49 435 851	- 85 000	49 350 851

Concernant les contributions directes, il est rappelé que la réforme mise en œuvre par le Gouvernement va vers la suppression de la taxe d'habitation, à compter de 2024. Pour mémoire, 80 % des foyers ne paieront plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de 2020. Pour les 20 % restants, c'est-à-dire les catégories les plus aisées, le projet de loi de finances 2020 prévoit une suppression en trois étapes, étalée de 2021 à 2023. Ils bénéficieront à leur tour d'une décote de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et de 5 % en 2023.

En outre, le Conseil municipal n'a plus de pouvoir en matière de taux s'agissant de taxe d'habitation, compte tenu de la réforme gouvernementale. Le produit fiscal relatif à la taxe d'habitation que la ville percevra sera calculé en fonction :

- des bases de 2020,
- et du taux d'imposition en vigueur en 2019, à savoir 24,24 %.

Les taux de taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti n'augmentant pas en 2020 (délibération 202-031 du 02/06/20), l'ajustement s'appuie sur l'évolution des bases fiscales.

Concernant l'octroi de mer, l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le niveau des importations fait craindre une diminution importante du fond régional d'octroi de mer servi aux communes. Cette diminution serait de nature à mettre en danger l'équilibre budgétaire des collectivités. Ainsi, sur la base d'une projection effectuée par l'Association des Maires de la Réunion, le montant perçu par la ville pour 2019 serait en recul de près de 3 M€ par rapport à 2018.

La loi de finances rectificative 2020-935 du 30 juillet prévoit, dans son article 22, une dotation de compensation sur l'octroi de mer. Le montant de la dotation versé à chaque collectivité serait égal à la différence entre le montant moyen d'octroi de mer perçu entre 2017 et 2019 et le montant qui sera effectivement perçu en 2020. Ce montant ne sera connu qu'au début de 2021. Aussi, la dotation fera l'objet d'un acompte versé en 2020 puis d'un ajustement effectué au cours du premier semestre 2021. L'ajustement pourra alors générer un reversement si l'acompte perçu est supérieur au montant dû.

Les prévisions d'octroi de mer sont ainsi ajustées sur la base des modalités prévues au projet de loi de finances rectificative pour 2020. Le dispositif s'applique également, selon les mêmes modalités, pour le FIRT et les droits d'enregistrement.

Le chapitre 74 : Dotations et participations

Les principales modifications portent sur la DGF et les dotations de compensation des impôts locaux dont la notification intervient après le vote du budget primitif.

Objet	BP	BS	Total budget
Dotations de l'Etat	7 431 503	480 429	7 911 932
Prestation Accueil Restauration Scolaire – PARS (CAF)	670 000	-119 999	550 001
Participation CAF sur le CEJ	300 000	32 911	332 911
Programmation Contrat de Ville	125 000	153 405	278 405
Programmation cité éducative	200 000	-34 842	165 158
Subvention FIPH	3 000	71 185	74 185
Licences sportives pour tous	30 000	10 000	40 000
Bourses d'excellence	15 000	15 000	30 000
FCTVA sur dépenses d'entretien en fonctionnement	10 000	316	10 316
Contrat Territoire Lecture	15 000	-	15 000
Dispositif adulte relai	18 000	1 595	19 595
Divers	104	-	104
Total	8 817 607	610 000	9 427 607

Concernant la prestation d'accueil en restauration scolaire versée par la CAF, l'ajustement prend en compte la période de fermeture des écoles pendant la période de confinement décidée par le Gouvernement, durant l'épidémie de Covid 19.

Les subventions liées au dispositif Contrat de ville prennent en compte les éléments de programmation 2020 (délibération n° 2019-152 du 17/12/19) et les soldes relatifs aux programmations antérieures.

Action	Montant
Rencontres des métiers	4 000
Start-up week-end ESS	7 500
Promotion des ESS dans les quartiers	1 500
Journée de l'emploi et de l'insertion	7 500
Rencontres dans la cour	500
Conseils citoyens	2 000
Prévention des violences intrafamiliales	2 000
Plateforme collaborative	5 190
Maison de l'éducation et de la parentalité	6 000
Passerelle école F. Dolto - familles secteur Oasis	23 000
Passerelle école A. Hoarau - familles secteur Titan	23 000

Action	Montant
Education à l'image	5 000
Culture par la langue maternelle	4 000
Equipe opérationnelle (régularisation 2017 et programmation 2020)	165 000
	278 405

En 2020, la situation de crise COVID-19 a impacté les délais de réalisation de la programmation du Contrat de Ville. La date limite de dépôt de bilan des actions de la programmation 2019 est ainsi reportée exceptionnellement au 31 10 2020.

Pour la programmation 2020, les actions renouvelées peuvent démarrer avant le dépôt du bilan 2019 et l'engagement des dépenses est possible jusqu'en mars 2021.

Les subventions liées au dispositif Cité éducative se présentent ainsi :

Action	Montant
Mercredi loisirs	42 000
Bien-être pause méridienne	25 158
Enrichir et animer un centre de ressources	20 000
Micro folie - musée numérique	12 250
Micro folie - programmation	22 750
CLEA	10 000
Communication dans la cité	4 000
Classes de ville	4 000
Licences sportives	25 000
Dispositif Passerelle Ecole / Familles	47 000
Equipe opérationnelle	25 000
	237 158

Le comité de pilotage qui s'est réuni en octobre 2019 a validé les orientations du dispositif Cité éducative pour la période 2019 / 2022 et, en janvier 2020, la ville a signé une convention pluriannuelle de mise en œuvre du dispositif avec la Préfecture et l'Education nationale.

La crise sanitaire liée au Coronavirus a entraîné un arrêt des activités. Aussi, les actions 2019 n'ont pu se poursuivre et celles de 2020 n'ont pu démarrer dans les délais impartis. Ainsi, le programme d'actions 2020 a fait l'objet d'un remaniement :

- d'une part pour ajuster le calendrier de réalisation des actions ;
- d'autre part afin de déployer de nouvelles actions répondant aux besoins générés par la crise sanitaire et visant notamment la continuité pédagogique ; 15 % de l'enveloppe totale annuelle, soit 60 000 €, ont ainsi été consacrés à la lutte contre la fracture numérique.

La programmation 2020 réajustée a été validée le 22 juillet dernier, pour un budget global de 1 004 615 €.

☒ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend le produit des baux divers, dont les LTS.

☒ Le chapitre 76 : Produits financiers

Le chapitre enregistre les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés.

Il comprend également la quote-part annuelle de l'aide versée par l'Etat sur les frais de renégociation de l'emprunt toxique. Pour mémoire, la Ville s'est vue attribuée à ce titre une subvention de 681 387,50 €. Cette somme est versée au prorata sur la durée résiduelle de l'emprunt renégocié, à savoir 13 années, jusqu'en 2028. Le montant perçu annuellement est ainsi de 52 414,42 €.

☒ Le chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ce chapitre comprend principalement les pénalités perçues au titre de l'exécution des marchés, les montants versés par les assurances suite à des sinistres, les indemnités perçues au titre de procédures judiciaires et d'occupations sans titre du domaine public ainsi que les remboursements de tiers sur des facturations émises à tort (avoirs).

☒ Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent de fonctionnement après affectation, constaté sur la gestion 2019, lors du compte administratif.

Pour mémoire, le montant en reprise correspond au cumul des excédents après affectation, présentés par le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif, en 2019.

En effet, compte tenu du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020, qui intervient en application de la loi NOTRe n° 2015- 991 du 7 août 2015, les budgets annexes sont dissouts au 1^{er} janvier 2020. Les résultats de ces budgets sont donc agrégés aux résultats du budget principal.

Les résultats constatés au compte administratif 2019 et l'affectation approuvée par le Conseil municipal, lors de la séance du 07 juillet 2020, conduisant au montant de 18,37 M€ sont rappelés ci-après :

FONCTIONNEMENT	Budget principal	Budgets annexes transférés			Total
		Eau	Assai- nissement	SPANC	
Investissement Besoin de financement (-) Excédent (+)	- 11 458 359,70	-635 592,49	920 274,36	-	-11 173 677,83
Fonctionnement Résultat de clôture	14 823 252,01	6 773 913,29	8 866 427,64	8 258,78	30 471 851,72
Affectation - Couverture du besoin de financement	11 458 359,70	635 592,49	-	-	12 093 952,19
Résultat après affectation	3 364 892,31	6 138 320,80	8 866 427,64	8 258,78	18 377 899,53

Sur ce montant, la part de l'excédent reporté de 2019, *propre au budget principal* représente un montant de 3,36 M€.

Concernant les services annexes transférés, il est rappelé que la Loi NOTRé n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit le transfert des compétences eau et assainissement à l'échelle intercommunale à compter du 1er janvier 2020.

Par délibération n° 2019-118 en date du 1^{er} octobre 2019, la ville a fait le choix de conserver les excédents du service de l'eau potable. En effet, ceux-ci représentent 74% des excédents des 3 communes gérées en Délégation de Service Public alors que ses investissements projetés n'en représentaient que 23 %.

Concernant le service annexe de l'assainissement, considérant le niveau des investissements à réaliser à moyen terme et celui de la surtaxe annuelle reversée par le délégataire, le choix effectué porte sur le transfert d'un montant d'1,5 M€ au Territoire de la Cote Ouest (délibération n° 2020-062 du 07 juillet 2020).

■ LES DEPENSES

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	BUDGET APRES BS
011 - Charges à caractère général	8 000 000,00	1 000 000,00	9 000 000,00
012 - Charges de personnel	35 770 000,00	1 000 000,00	36 770 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	11 872 000,00	703 000,00	12 575 000,00
66 - Charges financières	1 600 000,00	-	1 600 000,00
67 - Charges exceptionnelles	250 000,00	1 100 000,00	1 350 000,00
68 - Dotations aux provisions	200 000,00	500 000,00	700 000,00
Total opérations réelles	57 692 000,00	4 303 000,00	61 995 000,00
042 - Transferts entre sections	3 100 000,00	625 000,00	3 725 000,00
Total opérations d'ordre	3 100 000,00	625 000,00	3 725 000,00
Total dépenses de l'exercice	60 792 000,00	4 928 000,00	65 720 000,00
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	-	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	810 000,00	13 952 000,00	14 762 000,00
Total chapitres sans réalisation	840 000,00	13 952 000,00	14 792 000,00
Total dépenses	61 632 000,00	18 880 000,00	80 512 000,00

☒ Le chapitre 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés par la Collectivité.

Après budget supplémentaire, l'inscription budgétaire est de 9 M€, soit la moyenne annuelle constatée sur la période 2014/2019.

☒ Le chapitre 012 : Charges de personnel

Les besoins supplémentaires s'expliquent par des événements exceptionnels.

Ainsi, le premier facteur est lié à la crise sanitaire de Covid 19 qui a nécessité :

- de renforcer les effectifs pour l'application des protocoles sanitaires notamment en termes de désinfection, tout en maintenant les efforts en termes de lutte contre la dengue,
- de mobiliser les effectifs de manière accrue pendant la période de confinement (heures supplémentaires) et de reconnaître leur implication (instauration d'une prime « Covid 19 »),
- de prolonger réglementairement les droits, notamment en termes d'allocation chômage,
- afin de ne pas rajouter une crise sociale à la crise sanitaire, de prolonger le terme des contrats qui sont arrivés à échéance pendant la période de confinement ;

Le 2^{ème} facteur concerne le calendrier électoral qui prévoit désormais l'organisation d'élections législatives, la collectivité s'étant engagée depuis 2017 à indemniser les interventions des agents mobilisés à cet effet.

Enfin, il est à noter que les départs à la retraite effectifs sont moins importants que ceux qui étaient prévus pour l'exercice 2020.

☒ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement :

- les subventions aux associations (4 734 000 €) et aux autres organismes publics (241 208 €) ;
- la subvention au CCAS : la prévision effectuée au BP (4.2 M€) est abondée de 300 000 €, afin de couvrir le besoin sur les contrats aidés « Parcours Emploi Compétences ». En effet, le second semestre 2019 a été marqué par un nouveau gel des contrats PEC. Le report des contrats sur le 1er trimestre 2020 entraîne un coût supplémentaire.
- la contribution au SDIS : 2 021 466 € ;
- les indemnités aux élus ainsi que les cotisations sociales et les frais de formation : 310 800 € ;
- la subvention à la Caisse des écoles : 250 000 € ;
- les admissions en non-valeur : 207 238 €
- les redevances et droits divers aux sociétés d'auteurs : 10 308 €.

☒ Le chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre enregistre principalement les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

☒ Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre concerne toutes les charges exceptionnelles dont notamment les franchises d'assurance, les indemnités de résiliation de marchés, les intérêts moratoires à verser, les remboursements divers de trop-perçus (subventions, recettes de cantine, loyers,...).

Les ajustements au BS (+ 1,1 M€) concernent principalement :

- la part de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement qui est transférée au TCO, dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020 : d'un montant total d'1,5 M€, le montant à verser au TCO est constitué d'un montant de 579 726 € en fonctionnement et d'un montant de 920 274 en investissement (délibération n°2020-062 du 07/07/20) ;

- le solde des factures des budgets annexes eau et assainissement (400 000 €), correspondant à un service fait en 2019 ; ces prestations ont été réalisées avant le transfert de compétence vers le TCO et sont donc réglées par le budget principal, grâce aux excédents des budgets annexes ;

- la régularisation de factures relatives à la collecte de déchets verts, de déchets de voiries et de marché forains, pour la période 2016-2019 (149 086 €) ;

- une provision pour charges exceptionnelles diverses (145 314 €).

☒ Le chapitre 68 : Dotations aux provisions

Les provisions font l'objet d'une délibération spécifique. Il en est ainsi de la provision pour risque de non recouvrement des créances qui intervient chaque année. L'ajustement au BS (500 000 €) est effectué en prévision, dans le cadre du travail sur les restes à recouvrer et sur l'actif.

☒ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

Le montant pour 2020 est particulièrement significatif en raison des recettes exceptionnelles générées par l'intégration des excédents des budgets annexes (voir chapitre 002, en recettes).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ LES RECETTES

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		BUDGET APRES BS
		RAR 2019*	PREVISIONS NOUVELLES	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 200 000,00	-	13 000 000,00	14 200 000,00
13 – Subventions d'investissement	4 200 000,00	6 632 772,25	- 1 328 898,13	9 503 874,12
16 – Emprunts et dettes assimilées	5 042 671,00	-	-	5 042 671,00
Total opérations réelles	10 442 671,00	6 632 772,25	11 671 101,87	28 746 545,12
040 – Transferts entre sections	3 100 000,00	-	625 000,00	3 725 000,00
041 – Opérations patrimoniales	320 000,00	-	5 680 000,00	6 000 000,00
Total opérations d'ordre	3 420 000,00	-	6 305 000,00	9 725 000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	810 000,00	-	13 952 000,00	14 762 000,00
024 – Produits des cessions	7 751 495,00	-	1 895 813,00	9 647 308,00
Total chapitres sans réalisation	8 561 495,00	-	15 847 813,00	24 409 308,00
Total recettes	22 424 166,00	6 632 772,25	33 823 914,87	62 880 853,12
		40 456 687,12		

* : RAR : restes à réaliser

☒ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Au BS, les ajustements se présentent ainsi :

Objet	BP	BS	Après BS
FCTVA	900 000	614 020	1 514 020
FRDE alimenté par l'octroi de mer 2019	200 000	265 711	465 711
Taxe d'aménagement	100 000	26 317	126 317
Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé (compte administratif 2019)	0	12 093 952	12 093 952
	1 200 000	13 000 000	14 200 000

☒ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

Après BS, au vue de l'avancement des opérations d'équipement, le niveau prévisionnel de subventions attendues (restes à réaliser compris) est de 9,5 M€.

Les subventions d'investissement par politique publique et par opération sont présentées en annexe 1.

☒ Les produits de cession (chapitre 024)

Après BS, les produits de cessions prévus pour l'exercice 2020 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Opération	n° parcelle / n° DCM	Montant
CESSION DES PARTS SEDRE AU GROUPE ACTION LOGEMENT	DCM n°2019-163	3 272 640,00
CPA ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	(*)	1 484 533,00
CESSION LEVAVASSEUR	BA 331	1 400 000,00
CESSION JWH PROMOTION IMMOBILIÈRE	AX 38-39	916 000,00
CESSION THD GROUP	BI 293	880 000,00
CESSION VOLTAIRE IMMO / ADAME	AV 266	484 000,00
CESSION DMP REUNION	AV 246 partie	465 000,00
CESSION SCI JPM	AV 37	363 000,00
SCI VALEA - M. BERNARD HOARAU	AL 1600-1602-1605	112 000,00
CESSION LIM HOUN TCHEN	AH 314-315-316	103 000,00
CESSION EPOUX THOMAS	AO 1825	78 680,00
CESSION EPOUX TECHER	AL 984	44 100,00
CESSION ARECI	AH 243	36 855,00
CESSION SOLIHA REUNION	AO 1814	7 500,00
PRODUIT DES CESSIONS		9 647 308,00

(*) La cession du foncier communal de la ZAC Triangle de l'Oasis est neutre budgétairement puisqu'une avance du même montant est prévue en dépenses dans le cadre de la convention publique d'aménagement.

☒ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

■ LES DEPENSES

DEPENSES	BUDGET	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		BUDGET
	PRIMITIF	RAR 2019*	PREVISIONS NOUVELLES	APRES BS
20 – Immobilisations incorporelles	4 000 000,00	1 147 047,68	4 509 862,48	9 656 910,16
204 – Subventions d'équipement versées	4 500 000,00	1 302 095,66	-2 506 403,88	3 295 691,78
21 – Immobilisations corporelles	4 000 000,00	5 951 988,17	10 981 442,08	20 933 430,25
23 – Immobilisations en cours	4 854 166,00	4 205 586,06	3 863 937,02	12 923 689,08
27 – Autres immobilisations financières	810 000,00	0,00	-800 000,00	10 000,00
Total opérations d'équipement	18 164 166,00	12 606 717,57	16 048 837,70	46 819 721,27
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	920 274,34	920 274,34
13 – Subventions d'investissement	-	42 986,88	1 125,00	44 111,88
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 800 000,00	-	-	3 800 000,00
Total opérations réelles	21 964 166,00	12 649 704,45	16 970 237,04	51 584 107,49
040 – Transferts entre sections	140 000,00	-	-	140 000,00
041 – Opérations patrimoniales	320 000,00	-	5 680 000,00	6 000 000,00
Total opérations d'ordre	460 000,00	-	5 680 000,00	6 140 000,00
Total dépenses de l'exercice	22 424 166,00	12 649 704,45	22 650 237,04	57 724 107,49
001 – Résultat d'investissement reporté	-	-	5 156 745,63	5 156 745,63
Total dépenses	22 424 166,00	12 649 704,45	27 806 982,67	62 880 853,12
* : RAR : restes à réaliser		40 456 687,12		

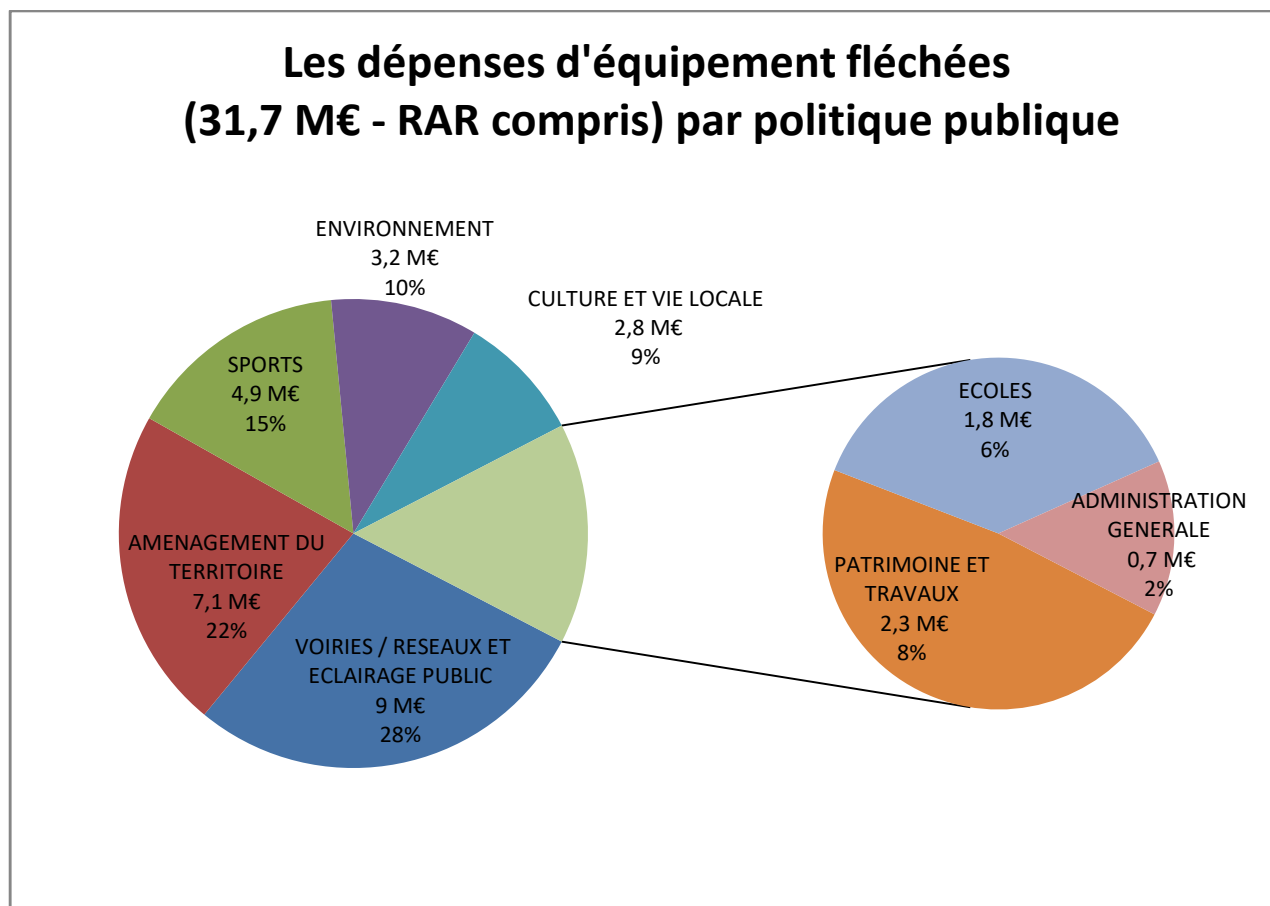
☒ Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement

La capacité d'investissement est portée à 46,8 M€, intégrant les 18 M€ exceptionnels d'excédents reportés, dont 15 M€ provenant des budgets annexes.

Ces 15 M€ mis à part, les dépenses d'équipement fléchées se chiffrent à 31,7 M€ et sont présentées par politique publique en annexe 1.

Pour les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les éléments sont présentés en annexe 2.

Les dépenses d'équipement, restes à réaliser compris, se répartissent de la manière suivante :



☒ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Le montant inscrit (920 274 €) correspond au montant transféré au TCO, en investissement, dans le cadre du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020. Ce montant correspond à l'excédent d'investissement dégagé par le budget annexe de l'assainissement au 31/12/19.

☒ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

Les restes à réaliser concernent la régularisation d'écritures comptables sur l'ANRU 1 (42 986,88 €) et l'ajustement (1 125,00 €) porte sur le remboursement d'un trop perçu sur une subvention du TCO, sur les études du PNRU 2.

☒ Le chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté

Le résultat d'investissement reporté correspond au déficit d'investissement constaté sur la gestion 2019 lors du compte administratif.

Il est rappelé que celui-ci correspond au résultat d'investissement du budget principal et des budgets annexes transférés au TCO, dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement aux intercommunalités (services de l'eau, de l'assainissement et service public d'assainissement non collectif).

LES ECRITURES D'ORDRE

Les amortissements

Ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040).

Les ajustements au BS correspondent aux écritures de charges à répartir, concernant les pénalités de renégociation de l'emprunt toxique contracté avec Dexia (délibérations 2016-003 et 2018-072).

Ces écritures sont passées sur la durée restante du prêt renégocié (13 ans), soit jusqu'en 2028, pour un montant annuel de 207 692,31 €. L'ajustement au BS prévoit le montant pour 2020 ainsi que la régularisation des montants pour 2018 et 2019 qui n'ont pas été constatés.

Les subventions transférées

Lorsqu'un bien amortissable fait l'objet d'une subvention, la dotation d'amortissement (dépenses) est minorée du montant de la subvention afin de n'amortir que le montant net du bien.

Ce traitement se fait en transférant en recettes de fonctionnement une quote-part des subventions d'investissement perçues en recettes d'investissement. La quote-part est calculée sur la durée d'amortissement du bien.

Pour 2020, la dotation correspond à l'inscription effectuée au budget primitif. Elle est de 140 000 €. Ce montant se retrouve en dépenses d'investissement (chapitre 040) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Elles sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement pour le même montant et sont neutres budgétairement.

Elles correspondent à des opérations de retraitement comptable des éléments d'actifs :

- retraitement des avances versées sur commandes, du compte d'avance (nature 238) vers les comptes d'immobilisations en cours (chapitre 23) ou définitives (chapitre 21),
- transfert des études (chapitre 20) aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23), une fois les travaux lancés.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme d'investissements

Opération	dépenses	recettes
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE 1	1 647 061	
TRAVAUX DE PROXIMITE - ESPACES PUBLICS	486 874	
AMENAGEMENT DE LA ZUP	328 517	225 470
TOILETTES AUTOMATIQUES LITTORAL NORD	289 335	
AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE LA RIVIERE DES GALETS	226 572	135 366
CRÉATION D'AIRE DE JEUX QUATREFAGES	90 000	65 600
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	70 933	
ACQUISITION DE MATERIELS ENVIRONNEMENT	43 582	
AMÉNAGEMENT TERRAIN ZAC RDG	40 000	
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLE SUPPLEMENTAIRE	2 671	
FIL VERT - SCHEMA DIRECTEUR		4 178

ENVIRONNEMENT	3 225 547	430 614
----------------------	------------------	----------------

Opération	dépenses	recettes
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE ALBIUS	2 634 261	1 345 804
MODERNISATION DU RÉSEAU ECLAIRAGE PUBLIC	1 538 330	1 152 642
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE TITAN	1 287 524	588 262
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	826 420	44 800
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	732 715	9 300
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	367 449	
SECURISATION LIEE A LA POLLUTION DES SOLS	336 192	240 000
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE	329 850	
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	150 000	
RENFORCEMENT DU RÉSEAU EDF - LOI SRU	133 309	
MISSION ASSISTANCE GESTION / EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	116 421	
DIAGNOSTIC DU PARC POTEAUX ET BOUCHES A INCENDIE	100 000	
ENTRÉE DE VILLE / REQUALIFICATION DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE	100 000	
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE	80 000	
PROGRAMME ROUTIER – ETUDES	50 000	
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	50 000	
REQUALIFICATION DES RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	50 000	
REQUALIFICATION PETITE ROCADE	50 000	
INTERVENTION DE PROXIMITE - PLUVIAL ET AUTRES RESEAUX	44 182	
AMENAGEMENT- SECTEUR SATEC 2	14 667	
INVESTIGATIONS SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES	5 778	24 450
SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE F. DOLTO		108 042
AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES ECOLES RIVIERE/FRUTEAU		96 000

VOIRIES / RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	8 997 097	3 609 300
--	------------------	------------------

Opération	dépenses	recettes
VEHICULES - PARC AUTOMOBILE	383 529	
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	309 424	3 868
HALLE DES MANIFESTATIONS	287 802	113 785
REFECTION CUISINE CENTRALE	220 000	
ESPACE DE PROXIMITE VAN DYCK	214 237	
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE	142 046	
AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE	120 000	
ADAP	103 104	
SECURITE ET INCENDIE ERP	96 003	
RÉHABILITATION DU SERVICE HABITAT ET CADRE DE VIE	90 000	
REFECTION DES CLIMATISEURS BATIMENTS	70 697	
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	70 000	
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	50 000	
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIES DE PROXIMITE	36 782	
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU PNRU	35 000	23 000
SALLES DE VEILLEE MORTUAIRE	30 010	
CONSTRUCTION DU BATIMENT DU SDIS	21 500	608 000
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	20 000	
SANITAIRES PUBLIQUES MAIRIE ANNEXE RDG	20 000	
REHABILITATION LOCAUX CIMETIERES MARINS/PAYSAGERS	10 000	
REFECTION EGLISE JEANNE D'ARC	1 814	
REFECTION DE LA MAISON DU CITOYEN	651	
MAISON DE PROJET BOLON		7 487

PATRIMOINE ET TRAVAUX	2 332 599	756 140
------------------------------	------------------	----------------

Opération	dépenses	recettes
MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD	1 114 225	981 429
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	311 831	
CINEMA CASINO - ETUDES	226 523	
CENTRE CULTUREL ADOIS / LACPATIA	190 057	80 000
FRICHES CULTURELLES ET ECONOMIQUES	188 255	
MICROFOLIES	165 000	
INTERVENTIONS DE PROXIMITE - LTS COMMUNAUX	111 537	
CENTRE CULTUREL FARFAR	96 650	30 260
ACQUISITION D'OEUVRES D'ART	72 000	
FISAC - AIDES DIRECTES - AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE	65 100	107 200
CHANTIERS D'INSERTION	63 993	
RON DE MORING	60 959	20 703
ACQUISITION MATERIELS ET TRAVAUX - CULTURE / ANIMATION	40 971	
THEATRE SOUS LES ARBRES	28 995	7 859
REFECTION DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE	23 779	
OUTILS DE COMMUNICATION TERRITORIALE	10 850	
DIAGNOSTIC PILHI SUR LES LTS COMMUNAUX	3 750	
REHABILITATION MAISONS/EQUIPEMENT QUARTIER RN4	2 571	

CULTURE ET VIE LOCALE	2 777 046	1 227 451
------------------------------	------------------	------------------

Opération	dépenses	recettes
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	202 378	
ACQUISITION DE LOGICIELS	194 593	
WIFI PUBLIC	95 000	61 424
ACQUISITION DE MATERIELS MAGASIN	62 842	
TELEPHONIE	60 330	
RGPD	25 000	
ACQUISITION DE MOBILIER	24 407	
NUMERISATION DES ARCHIVES HISTORIQUES	20 000	
ACQUISITION DE MATERIELS - COVID-19	5 108	
POLICE MUNICIPALE - ACQUISITION DE MATERIELS	3 780	
AMENDES DE POLICE		60 000

ADMINISTRATION GENERALE	693 439	121 424
--------------------------------	----------------	----------------

Opération	dépenses	recettes
FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	391 000	140 000
ECOLE NUMERIQUE	341 803	69 221
PLOMBERIE SUR LES ECOLES	200 000	148 000
INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	300 000	
MATERIELS DE RESTAURATION SCOLAIRE	159 754	
ECOLE R. MONDON A - ETANCHEITE TOITURE	113 834	92 148
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	85 000	
OFFICE ET RESTAURANT ECOLE Y. BIGOT	66 142	44 181
MOBILIER - ECOLES	42 713	
ECOLE DAYOT - INSTALLATIONS ELECTRIQUES	37 710	137 206
FACADES ET ETANCHEITE ECOLE VENDOMELE	37 315	147 539
REFECTION DES SANITAIRES DES ECOLES	14 028	48 361
ECOLE - INSTALLATIONS ELECTRIQUES DOLTO	12 864	50 973
PERISCOLAIRE - PETIT EQUIPEMENT	5 937	
SECURISATION DES ECOLES		41 989

ECOLES	1 808 100	919 618
---------------	------------------	----------------

Opération	dépenses	recettes
CPA - ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	1 406 609	
CPA - ZAC RIVIERE DES GALETS	1 093 357	
CPA - PRU	838 394	
PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE	788 668	
RHI - SAY PISCINE	745 911	137 250
ANRU 1	658 890	44 216
RHI - RIVIERE DES GALETS VILLAGE	409 551	59 760
ACQUISITION FONCIERES	248 417	
RHI CENTRE VILLE	242 396	
COEUR DE VILLE	200 000	38 000
PNRU 2 - PHASE ETUDES	159 475	241 005

PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	125 300	55 000
LES PORTES DE L'OCEAN	54 883	
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	47 550	
PPRT EXPERTISE ET DUP	30 000	
PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	5 000	
RHI SAINT-ANGE DOXILE	2 487	
RHI - EPUISEMENT	480	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7 057 368	575 231

Opération	dépenses	recettes
REHABILITATION PISCINE JAVOY	2 777 494	1 425 604
COMPLEXE OASIS-CLOTURE /PISTE ATHLETISME/ECLAIRAGE	498 483	
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES - OASIS MANDELA	377 531	147 631
TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DU SITE DE MANES	203 000	
COMPLEXE SPORTIF MANES - PHASE 1	186 944	215 762
INTERVENTIONS DE PROXIMITE - SPORTS	161759	
ACQUISITION MATERIELS SPORTIFS	125058	4 865
TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	122 614	
PLAN BOULODROME	117 516	42 750
CSM - SURTOITURE SALLE DE GYM	81 000	
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	80 000	
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES - MANES	25 483	
SCHEMA DIRECTEUR DU STADE LAMBRAKIS	25 000	
COMPLEXE MANES - ETUDES DE PROGRAMMATION	25 000	
REFECTION PISTE ATHLETISME + AIRE SAUT EN HAUTEUR AU CSM	15 000	
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES - CSM	14 027	
ETUDE DE PROGRAMMATION ET SCHEMA DIRECTEUR - OASIS	12 000	
CLUB HOUSE DE TENNIS	5 000	
PLATEAU NOIR ANTIGONE		27 485
SPORTS	4 852 909	1 864 097

DEPENSES D'EQUIPEMENT FLECHEES	31 744 105	9 503 874
---------------------------------------	-------------------	------------------

ANNEXE 2 : Les AP/CP

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2019	CP 2020
SDIS	4 900 000	4 319 323	21 500
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000	868 942	1 814
Programme écoles	11 400 000	9 537 450	1 172 892
Programme ANRU	15 300 000	13 763 436	658 890
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857	9 274	788 668